

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 16 septembre 2025
Délibération n°2025-94-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 8 septembre 2025

Objet : Approbation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale de Macouria 2025-2029

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^{er} Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{er} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{er} Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{er} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{er} Adjointe au Maire,

Mme Madly MARIGNAN, M. Elidore TORVIC, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (06) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{er} Adjointe au Maire à Mme Darling DUFORT, Conseillère municipale

M. David O'REILLY, Conseiller Municipal, à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal
Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale à M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire
M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

Étaient absents (10) :

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. Roméo JEWANI, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Le Maire expose qu'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un projet qui permet de réaliser un diagnostic des enjeux de biodiversité sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, etc.) en faveur de la préservation du vivant. La réalisation de ce projet permet d'aboutir à une cartographie partagée des enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de Macouria répond à un double enjeu :

- Améliorer la connaissance scientifique des espèces et habitats (inventaires taxonomiques, cartographie SIG, suivi des cours d'eau et zones littorales).
- Impliquer activement la population dans la préservation de la biodiversité à travers des actions éducatives, culturelles, écotouristiques et participatives.

L'Atlas de la Biodiversité Communale de Macouria s'inscrit en cohérence avec les démarches déjà engagées par la collectivité à travers les labels **Villes et Villages Fleuris**, **Apicité – Ville de Miel** et **Mer en Commun**. Ces distinctions valorisent l'attention portée à la qualité paysagère, à la préservation des pollinisateurs et à la gestion durable du littoral. L'ABC vient renforcer cette dynamique en apportant une connaissance scientifique et partagée de la biodiversité locale, permettant ainsi de consolider nos actions, de mieux intégrer la nature dans l'aménagement du territoire et de donner une cohérence globale à notre engagement pour un cadre de vie durable et résilient.

Il constituera un outil essentiel pour identifier, valoriser et préserver les richesses naturelles locales. Mis en regard avec le **diagnostic de vulnérabilité de la commune dans le cadre du Plan d'adaptation au changement climatique +4°**, il permet de croiser les données écologiques avec les risques liés au réchauffement climatique (îlots de chaleur, inondations, sécheresses, érosion de la biodiversité).

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en matière de préservation de l'environnement, de gestion du patrimoine naturel, et de développement durable,

VU le rapport n°93/2025/VM

CONSIDERANT la nécessité de mieux connaître et valoriser la biodiversité locale, notamment en lien avec la préservation des cours d'eau, des populations d'abeilles, de chauves-souris, et des plantes médicinales ;

CONSIDERANT l'engagement de la ville de Macouria à mettre en œuvre des actions concrètes pour la préservation de son patrimoine naturel ;

CONSIDERANT la demande de financement et de partenariat pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité communal, prévu sur une période de 48 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De confirmer le projet d'aménagement cyclable de l'avenue Belle Humeur,

ARTICLE 2 :

D'arrêter le coût prévisionnel de l'opération à **1 583 440,00 €** :

ARTICLE 3 :

D'arrêter le plan de financement suivant :

Financier	Taux	Montant
Etat Fonds vert 2025	51%	807 544 €
Etat Dotation spéciale	29%	459 198 €
Commune	20%	316 698 €
Total	100%	1 583 440 €

ARTICLE 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 :

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 septembre 2025